

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 20 janvier 2010

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2010.-**

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter les points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 25 janvier 2010 :

**ORDRE DU JOUR.-**

**SEANCE PUBLIQUE :**

**Ancienne gendarmerie – Contrat de location à la Zone de Police de Mariemont –  
Approbation – Décision.-**

Depuis le 01 décembre 2009, la Commune de Morlanwelz est devenue propriétaire du bâtiment dont question ci-dessus.

Ce bâtiment est occupé en partie par la Zone de Police de Mariemont.

Il y a lieu d'en fixer les conditions d'occupation dans un contrat de location liant la Commune de Morlanwelz et la Zone de Police de Mariemont.

Le projet de contrat de location est mis à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Nous vous proposons de l'approuver.

\*\*\*\*\*

**Ancienne gendarmerie de Morlanwelz – Convention d'occupation à titre précaire  
pour la Croix-Rouge de Morlanwelz – Approbation – Décision.-**

La Croix-Rouge occupe une partie des bâtiments de l'ancienne gendarmerie de Morlanwelz.

Il y a lieu d'en fixer les conditions d'occupation dans une convention.

Le projet de convention est mis à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Nous vous proposons de l'approuver.

\*\*\*\*\*

Catastrophe touchant la République d'Haïti – Solidarité du Conseil communal et de la Commune de Morlanwelz – Vote.-

A la demande de Monsieur HUIN Michel, Conseil communal, en application de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le point dont question ci-dessus est porté à l'ordre du jour du Conseil communal de ce jour.

Réunis ce lundi 25 janvier 2010, les membres du Conseil communal ;

- sensibles au drame humain vécu par les citoyens de la République d'Haïti,
- réceptifs à l'appel de Monsieur le Ministre Wallon des Pouvoirs Locaux et du Tourisme,
- conscients de l'importance du séisme et de ses conséquences dramatiques pour la survie des populations autochtones et de l'Etat,
- Bien que symbolique en raison des montants nécessaires,

Décide :

- De verser au compte indiqué par ledit Ministre le montant des jetons de présence qui auraient été attribués aux Conseillers, les membres du Collège communal intervenant à due concurrence,
- De doubler la somme ainsi obtenue par un prélèvement effectué au départ des finances communales.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER